

Utilisation de l'intelligence artificielle sur le site web du Réseau des Présidents

L'objectif de cette page est d'expliquer de manière transparente comment les systèmes d'intelligence artificielle (IA) sont utilisés sur le site web network-presidents.eu.

Les systèmes d'IA utilisés par le Réseau sont mis en œuvre conformément au règlement européen sur l'intelligence artificielle (loi européenne sur l'IA) et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

1. Utilisation de l'intelligence artificielle sur le site network-presidents.eu

Le site web network-presidents.eu utilise des systèmes d'intelligence artificielle uniquement pour la traduction automatique de documents (décisions de justice) récupérés via le Portail commun de jurisprudence.

Les documents récupérés via le Portail commun sont traduits automatiquement à l'aide d'un système de traduction neuronale basé sur l'intelligence artificielle.

Les objectifs de la mise en œuvre de la traduction automatique sont les suivants :

- Améliorer l'accès à la jurisprudence des Cours suprêmes européennes,
- Contribuer à surmonter les limites de la recherche juridique résultant des barrières linguistiques.

2. Avertissement concernant la fiabilité des traductions automatiques

Il est important de noter que le système de traduction par IA utilisé peut générer des erreurs, des inexactitudes et/ou des approximations. La traduction automatique ne remplace pas la traduction humaine professionnelle.

Les traductions automatiques publiées sur ce site sont fournies à titre informatif uniquement. Les traductions générées par l'IA :

- Ne constituent pas des traductions officielles,
- N'ont aucune valeur juridique.

Chaque page contenant un document traduit automatiquement comporte une référence explicite à l'utilisation d'un système d'IA.

3. Transparence requise par la loi européenne sur l'IA (Règlement (UE) 2024/1689)

Conformément à l'article 50 de la loi européenne sur l'IA, le Réseau informe les utilisateurs que les traductions générées automatiquement sur son site web sont produites par un système d'IA.

Le document traduit généré comporte des mentions visibles et, le cas échéant, indique les métadonnées techniques précisant son origine « générée par l'IA ».

Le site web network-presidents.eu ne déploie aucun système d'IA à haut risque tel que défini par la loi sur l'IA.

4. Traitement des données et conformité au RGPD

Dans le cadre de l'utilisation de l'intelligence artificielle, le Réseau se conforme strictement au RGPD :

- Aucune donnée à caractère personnel n'est traitée à des fins de formation ou d'amélioration du système d'IA.
- Si un document juridique contient des données à caractère personnel (nom, adresse, fonction, etc.), ces données sont reproduites uniquement aux fins de leur publication ou de traduction légitime.
- Aucune donnée à caractère personnel n'est transmise à des prestataires tiers qui ne respectent pas la réglementation européenne.

Le Réseau respecte les principes de minimisation des données, de sécurité et de limitation du stockage.

5. Limitations et responsabilités

L'utilisation de l'intelligence artificielle peut introduire des incertitudes. Par conséquent :

- Le Réseau ne peut garantir l'exactitude ou la fiabilité des traductions générées par l'IA.
- Le Réseau n'est pas responsable des conséquences résultant d'erreurs de traduction générées par l'IA.

Les traductions doivent être considérées comme une aide à la lecture et non comme une source juridique fiable. Toute information juridiquement contraignante doit être confirmée par le document original dans sa langue source.

6. Signaler une erreur ou un contenu incorrect

Afin de garantir la qualité des informations fournies, les utilisateurs sont invités à signaler :

- Les erreurs de traduction,
- Les contenus incohérents,
- Les problèmes liés à l'utilisation de l'IA.

à :

- Secrétariat du Réseau (secretariat@networkpresidents.eu)
- Webmaster du réseau (amelie.bidarddelanoe@networkpresidents.eu)

7. Engagement en faveur de l'amélioration continue

Le Réseau s'engage à :

- Évaluer régulièrement les performances du système de traduction automatique,
- Suivre l'évolution du cadre juridique européen en matière d'IA,
- Améliorer la transparence et la fiabilité du contenu fourni.